

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : **Sébastien BRIAS**
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59
Courriel : courriers@eauxtdp.fr
(Attention changement d'adresse courriel)

Liste des pièces adressées le 28/12/2021

à

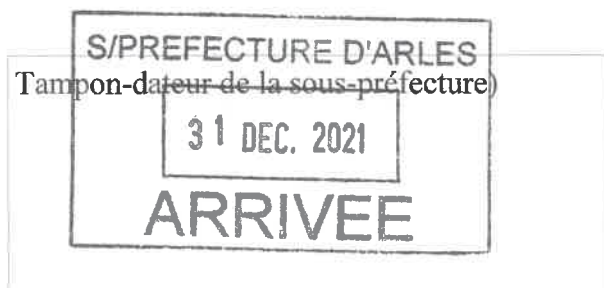
Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i> Evolution du bordereau des prix de travaux publics	<u>Numéro de l'acte</u> 2021-48	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u> 14/12/2021

Fait à ST ANDIOL, le 28/12/2021
Le Directeur administratif et financier,
Sébastien BRIAS



ACCUSE DE RECEPTION :
Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 14 décembre 2021

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 14 décembre 2021 à 18h30 en mairie de CHÂTEAURENARD, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : BALDI Jean-Marc (en visioconférence), BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, GIRAUD Pierre (en visioconférence), MARCON Patrick, MILLET Isabelle, ONTIVEROS Christian, PONCHON Solange, PORTAL Serge, SEISSON Jean-Pierre.

Procurations : ANZALONE Marie-Laurence (procuration à SEISSON Jean-Pierre), FAURE Vincent (procuration à MARCON Patrick), FERRIER Pierre (procuration à FABRE Louis-Pierre), LEPIAN Jean-Louis (procuration à PORTAL Serge), LUCIANI-RIPETTI Marina (procuration à MILLET Isabelle), MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian), PAULEAU Serge (procuration à DEVOUX Jean-Louis), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques), ROBERT Daniel (procuration à GIRAUD Pierre).

Absent : TATON Robert.

Quorum : 8	Présents : 11	Suffrages exprimés : 20	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 8 décembre 2021			

N° de la délibération : 2021-48
Objet : Evolution du bordereau des prix de travaux publics

Le Président expose à l'Assemblée la nécessité que plusieurs postes du bordereau des prix de travaux publics de la régie soient ajustés afin de tenir compte de l'augmentation des tarifs des entreprises qu'ils intègrent. De nouveaux prix doivent en outre être instaurés.

L'évolution proposée du bordereau des prix de travaux publics de la régie est la suivante :

- Evolution de prix du bordereau :

Code	Libellé	Prix unitaire (€ HT) actuel	Unité	Evolution de prix proposée (€ HT)
3.004.010	CANALISATION PVC EN DN 100	31,50 €	ML	35,00 €
3.004.020	CANALISATION PVC EN DN 125	36,84 €	ML	40,00 €
3.004.030	CANALISATION PVC EN DN 160	37,74 €	ML	42,00 €
3.004.040	CANALISATION PVC EN DN 200	39,86 €	ML	45,00 €
3.004.050	CANALISATION PVC EN DN 315	48,42 €	ML	52,00 €
3.001.110	TABOURET PASSAGE DIRECT EN PVC DN 315	329,26 €	U	450,00 €
3.001.120	TABOURET PASSAGE DIRECT EN PVC DN 400	378,00 €	U	490,00 €
3.002.110	CULOTTE DE BRANCHT SUR CONDUITE PROFONDEUR > 1,30 M	97,70 €	U	160,00 €
3.002.120	CULOTTE DE BRANCHT SUR CONDUITE PROFONDEUR < 1,30 M	155,06 €	U	210,00 €
3.002.200	PIQUAGE DANS REGARD EXISTANT	155,90 €	U	250,00 €
1.005.015	REFECTION DE CHAUSSEE EN ENROBE < 10 M2	35,00 €	M2	72,00 €

- Etablissement de nouveaux prix :

	Libellé	Prix unitaire (€ HT) actuel	Unité
1.006.055	Passage en sous œuvre sous fondation mur ou autre	155,00 €	U
1.0003.425	Plue value pour travaux réalisés de nuit	950,00 €	Nuit

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président,

VALIDE l'évolution proposée du bordereau des prix de travaux publics de la régie.

Fait et délibéré en séance,
A CHATEAURENARD, le 14 décembre 2021

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au représentant de l'Etat le :	<i>31/12/2021</i>
Publication le :	<i>31/12/2021</i>

La présente dé libération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.